

Sommaire

1. Introduction.....	page	2
2. Composition du Jury.....	page	4
3. Statistiques du concours : les chiffres à retenir	page	4
I. Bilan de l'admissibilité		
II. Bilan de l'admission		
4. Epreuve d'admissibilité	page	5
I. Remarques générales	page	5
II. Première partie	page	6
III. Deuxième partie.....	page	7
IV. Le traitement des annexes	page	9
5. Epreuves orales d'admission	page	10
I. Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère.	page	11
I.I <i>Présentation des documents</i>.....	page	14
I.II <i>Exposition du projet pédagogique</i>.....	page	15
I.III <i>L'entretien</i>.....	page	19
I.IV <i>Pistes complémentaires</i>	page	19
II. Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère...page		20
6. Annexes		
I. Exemple de sujet pour l'épreuve : exploitation pédagogique.....	page	22
II. Exemple de sujet pour l'épreuve : compréhension et expression.....	page	29

1. Introduction

Les membres du jury sont heureux de pouvoir féliciter les neuf lauréats (toutes listes confondues du privé et du public) de cette session, qui ont su offrir des présentations souvent de grande qualité, voire brillantes pour les premiers reçus. Le jury constate toutefois que le nombre de postes demeure très inégalement réparti entre l'enseignement public qui proposait six postes en liste principale et deux en liste complémentaire pour cette session, contre un seul ouvert pour l'enseignement privé, rendant les critères de sélection nécessairement plus exigeants pour le CAER en raison du nombre très élevé de candidats pour cet unique poste (18 candidats – sur 28 inscrits exerçant dans l'enseignement privé – ayant effectivement concouru, contre respectivement 29 sur 40 inscrits pour le public).

Les épreuves de la session 2016 étaient identiques à celles de l'unique session précédente pour le chinois, celle de 2012. Nous nous permettons d'en rappeler ici, brièvement les modalités. Comme pour les autres disciplines, les épreuves du CAPES interne de chinois sont organisées autour de deux grandes étapes. La première, celle de l'admissibilité, permet aux candidats de présenter leur parcours professionnel et de rendre compte d'une expérience pédagogique qu'ils analysent au travers de leur dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). La deuxième, celle de l'admission, d'une durée totale fixée à une heure et vingt-cinq minutes au maximum, s'articule autour de deux épreuves orales successives : l'une offre l'occasion au jury d'apprécier les qualités de réflexion pédagogique des candidats tout autant que la maîtrise de la langue française, l'autre d'en vérifier les compétences linguistiques dans la langue cible. En ce qui concerne le chinois, langue non alphabétique, le jury s'attache à vérifier également la maîtrise graphique (liée à la compétence sinographique, absente des autres langues européennes) ainsi que la bonne connaissance de la transcription phonétique en alphabet latin communément adoptée aujourd'hui, le pinyin. Ces deux épreuves donnent également au jury la possibilité d'évaluer de façon complémentaire les connaissances culturelles de chaque candidat et son aptitude générale à la communication, toutes qualités et compétences indispensables à l'exercice de l'enseignement en secondaire.

Le jury note une certaine amélioration dans la qualité globale des prestations, notamment dans la réalisation formelle du RAEP pour cette session de 2016. La plupart des candidats a montré un très bon niveau de compétences orales en chinois pour les candidats francophones, comme en français pour ceux de langue et culture maternelles chinoises. Malgré cette amélioration globale, le jury a constaté, lors des épreuves d'admissibilité, que certains candidats se révèlent dans l'incapacité de proposer un projet pédagogique structuré autour d'activités langagières cohérentes, conformes aux programmes et au CECRL (Cadre Européen Commun de Références pour les Langues), ce qui entache leur dossier de RAEP d'un doute fort regrettable sur son degré d'authenticité. Seule une réflexion véritablement personnelle, affranchie de modèles tout faits ou plaqués artificiellement, et prenant appui sur une pratique réelle, peut permettre aux candidats de préparer, dans le temps imparti, un projet solide, pertinent, et par là-même convaincant.

Pour être en mesure de mettre en valeur les compétences professionnelles acquises et les faire reconnaître par ce concours de recrutement, il est conseillé aux candidats de se livrer à une préparation rigoureuse et, pour les plus émotifs d'entre eux, à un entraînement individuel régulier afin d'aborder la situation dans les meilleures conditions possibles. Le jury attend des candidats qui

sont déjà en situation d'exercer, de garder une certaine maîtrise de soi en contexte, même si la situation générée par l'examen peut engendrer une nervosité compréhensible. Nous invitons donc les futurs candidats à se reporter au précédent rapport de 2012, en complément de celui-ci, afin de mieux comprendre les attentes du jury et d'améliorer encore leur préparation pour augmenter leurs chances de réussite. Même si le nombre de postes ouverts a diminué entre les deux dernières sessions de 2012 et 2016, le ratio entre celui des postes mis au concours et celui des candidats continue d'offrir le meilleur espoir à ceux qui réussissent à conjuguer une pratique professionnelle avec une préparation rigoureuse. Nous espérons que le présent rapport permettra de donner espoir à tous ceux qui remplissent les conditions de se présenter aux prochaines sessions afin de conforter leur parcours professionnel personnel tout en assurant la professionnalisation générale de la discipline.

Le jury s'est attaché à instaurer et maintenir un climat de bienveillance et d'équité lors de la passation des épreuves sans oublier de faire preuve de la plus grande rigueur quant aux exigences attendues dans les domaines des valeurs de l'école républicaine et celles des conditions mises en place pour la réussite des élèves dans leurs apprentissages. Que tous les membres du jury soient ici remerciés pour leur investissement sans faille et leur professionnalisme et, en souhaitant que les éclairages apportés sur chaque épreuve pourront donner confiance aux futurs candidats et encourager tous ceux qui n'ont pu réussir cette fois-ci.

La présidente du jury

2. Composition du jury

La composition du jury est désormais accessible en ligne à partir du lien suivant :

[http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-second-degre.html#Arretes de nomination des presidents et des membres des jurys](http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-second-degre.html#Arretes_de_nomination_des_presidents_et_des_membres_des_jurys)

3. Statistiques du concours

I. Bilan de l'admissibilité

CAPES INTERNE

Nombre de postes 8

(6 en liste principale, 2 en liste complémentaire)

Nombre de candidats inscrits :	40	
Nombre de candidats non éliminés :	29	Soit : 73 % des inscrits.
Barre d'admissibilité :	9/20	
Nombre de candidats admissibles :	15	Soit: 52 % des non éliminés.
Moyenne des candidats non éliminés :	8.78/20	
Moyenne des candidats admissibles :	12.53/20	

CONCOURS ACCES À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION CAPES-PRIVE (CAER)

Nombre de candidats inscrits :	28	
Nombre de candidats non éliminés :	18	Soit : 64 % des inscrits.
Barre d'admissibilité :	16/20	
Nombre de candidats admissibles :	3	Soit: 17 % des non éliminés.
Moyenne des candidats non éliminés :	9.06/20	
Moyenne des candidats admissibles :	17.33/20	

II. Bilan de l'admission

CAPES INTERNE

Nombre de candidats admissibles :	15	
Nombre de candidats non éliminés :	14	Soit : 93 % des admissibles.
Nombre de candidats admis sur liste principale :	6	Soit: 43 % des non éliminés.
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire :	2	Soit: 14 % des non éliminés.
Moyenne des candidats non éliminés :	10.32/20	
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	13.09/20	
Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire :	9.1/20	

Moyenne portant sur le total général (Total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés :	11.36/20
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	12.94/20

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire :	9.9/20
Barre de la liste principale :	10.8/20
Barre de la liste complémentaire :	9.87/20

CONCOURS ACCES ECHELLE REMUNERATION - CAPES-PRIVE (CAER)

Nombre de candidats admissibles :	3
Nombre de candidats non éliminés :	3 Soit: 100 % des admissibles.
Nombre de candidats admis sur liste principale :	1 Soit: 33 % des non éliminés.
Moyenne des candidats non éliminés :	12.34/20
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	18/20

Moyenne portant sur le total général (Total de l'admissibilité + total de l'admission))

Moyenne des candidats non éliminés :	14/20
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	18/20

Total des coefficients : 3 dont admissibilité : 1 admission : 2

4. Epreuve d'admissibilité

47 candidats ont soumis un dossier de reconnaissance d'acquis de l'expérience professionnelle RAEP, 18 ont été proposés à l'épreuve de l'admissibilité dont 3 pour le CAER. Deux candidats (pour le privé) ont obtenu la note de 18/20 grâce à la brillante qualité en tous points de leur dossier.

I. Remarques générales :

Si la plupart des candidats ont su respecter les règles de présentation précises indiquées dans les modalités du concours, deux pages pour la première partie, six pour la deuxième, et un maximum de dix pour les annexes, on constate cependant que certains n'ont pas utilisé la totalité du volume imparti, notamment pour la deuxième partie et les annexes. Les différentes parties, (parcours professionnel, réalisation pédagogique et annexes), distinctes dans leur contenu, doivent pouvoir être clairement identifiées ; certains dossiers sont pénalisés pour n'avoir pas appliqué ces consignes. Nous rappelons que la maîtrise des outils informatiques tels que le traitement de texte fait aussi partie des compétences requises pour devenir enseignant (contrôle des interlignes, choix de la police et de la taille, marges et justification à droite, pagination). Dans le même ordre d'idée, les transcriptions en pinyin doivent être rigoureuses et accompagnées des tons ; l'absence de ces derniers donne à penser que les documents proposés ordinairement aux élèves en sont privés (on peut alors s'interroger sur la fonction accordée au pinyin sans les tons) ; ajoutés à la main, ils révèlent une maîtrise insuffisante des logiciels d'usage courant et laissent supposer que le C2i2e (Certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant ») n'est pas acquis alors que celui-ci est obligatoire aujourd'hui pour l'ensemble des enseignants titulaires. Les outils informatiques bien utilisés doivent être mis au service d'une présentation claire et structurée, articulée autour des différentes parties selon un développement cohérent. Par ailleurs, il ne devrait pas être nécessaire de rappeler aux candidats que la maîtrise de la langue française (syntaxe, orthographe) fait également partie des compétences exigées pour tout enseignant, et ce

quelle que soit la matière enseignée. Or, le jury constate avec regret une fois de plus, que fort peu de dossiers sont exempts d'erreurs d'orthographe, et même de syntaxe qui rendent le propos parfois confus ou ambigu, y compris chez les candidats de langue maternelle française - et ce malgré les modalités de l'épreuve qui offrent toute latitude pour présenter un travail propre et relu. Il convient donc de vérifier et de contrôler les dossiers en accordant une attention toute particulière aux points suivants : règles des accords des noms et des participes passés, conventions liées à l'emploi des minuscules et des majuscules, en particulier celles qui affectent la nature du mot ("chinois", *nom commun ou adjectif*, ou "Chinois", *nom propre* par exemple) ou des noms communs tels que « université » ou « pinyin » qui se voient très souvent affectés d'une, voire deux majuscules sans raison ni respect des conventions alphabétiques (on ne met pas de majuscule au milieu d'un mot). Dans le soin apporté à la présentation et le souci du candidat de faciliter la consultation de chaque partie de son dossier, le jury ne peut s'empêcher de percevoir l'attention que le candidat apporte naturellement à la qualité et la clarté des documents proposés généralement à ses élèves. Les erreurs relevées ne se limitent pas au français mais concernent également le chinois (confusion de sinogrammes), avec même parfois des erreurs linguistiques révélant un niveau de chinois insuffisant (telle la phrase “机在衣柜里面” donnée en exemple aux élèves par un candidat). Les meilleurs dossiers sont indubitablement ceux qui offrent une présentation très claire et structurée, parfois annoncée par un sommaire ou subdivisée en parties bien articulées entre elles. Ils sont écrits dans un français agréable, clair et fluide, en évitant les répétitions, les lourdeurs tout autant que les anglicismes ou les termes jargonneux, toujours impropres à masquer l'absence de vraie réflexion.

Depuis 2011, les modalités du concours prévoient deux parties pour cette épreuve avec annexes.

II. Première partie : (2 pages dactylographiées maximum)

"Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant en formation continue des adultes¹"

Cette première partie, relative au parcours professionnel du candidat, doit permettre d'éclairer le jury sur la démarche qui aboutit à cette demande de « reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ». Il est donc attendu une présentation des diverses fonctions occupées ou missions remplies dans le domaine de l'enseignement du chinois, ou encore de celles qui peuvent permettre de mettre en lumière ce qui, dans le parcours antérieur, prépare à l'enseignement. Cette première partie permet également au jury d'avoir un aperçu de la personnalité du candidat qui transparaît à travers la manière dont il parle de son expérience propre, ainsi que de ses aptitudes à la communication.

Le jury observe avec plaisir qu'aucun candidat ne s'est livré cette fois-ci à une simple liste ou catalogue des fonctions occupées mais que chacun s'est efforcé d'analyser ou de présenter en quoi

¹ Le descriptif complet des épreuves du CAPES interne et du CAER est consultable sur le site du Ministère de l'Education nationale, ainsi que les précisions quant à la présentation matérielle et au contenu du RAEP lui-même (Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de certains concours internes - session 2016)

les différentes expériences professionnelles pouvaient nourrir les compétences attendues d'un professeur de chinois. Il convient, toutefois, de prendre garde à bien sélectionner les éléments utiles et pertinents et non de perdre, au fil d'un discours parfois mal construit et décousu, l'objectif poursuivi : la volonté de voir reconnaître son expérience en matière d'enseignement. On observe dans ces présentations un certain nombre de propos hors sujet : la traduction en chinois du CV des élèves s'appêtant à quitter le lycée par le professeur bénévole témoigne sans doute d'une aptitude et d'un dévouement louables, mais n'éclaire en rien le jury sur les capacités à enseigner ni sur l'expérience pédagogique du candidat. Certains candidats ont eu tendance à accorder une place prépondérante à leur expérience professionnelle sans rapport avec l'éducation, à donner de nombreux détails sur leur formation scolaire ou universitaire et à parler longuement d'eux-mêmes et de leurs qualités, réduisant d'autant la part consacrée à la description de leurs responsabilités dans le domaine de l'enseignement.

La sincérité du propos qui transparait dans l'analyse lucide de certains candidats sur leur propre parcours, illustrée de faits précis, présentée de façon construite et argumentée est, à cet égard bien plus appréciée qu'une avalanche de déclarations générales sur l'éducation, l'enseignement ou l'amour de la transmission et les propos quelque peu grandiloquents sur l'enseignement présentés sans nuance.

III. Deuxième partie : (6 pages dactylographiées maximum)

*"[...] le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et **parmi ses réalisations pédagogiques** dans la discipline concernée par le concours, **celle qui lui paraît la plus significative**, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.*

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels [.....] Cf. note bas de page 1.

En dehors des questions de présentation déjà évoquées, la qualité des dossiers examinés au titre de cette session reste très inégale quant à leur contenu. Les candidats sanctionnés par des notes éliminatoires ou très basses ont, soit mal compris la nature de l'exercice « analyser une réalisation pédagogique significative issue de sa pratique professionnelle », soit fait preuve d'un recul pédagogique très insuffisant voire inexistant. Le jury attendait des candidats qu'ils présentent la situation choisie, en incluant les objectifs pédagogiques poursuivis en termes d'acquisitions pour les élèves ainsi que la démarche adoptée avec la progression suivie au cours des séances de la séquence ou du projet, assortie d'une analyse objective critique et lucide. Quelques candidats, préférant disserter sur l'éducation en général, ont omis de parler de leur pratique pédagogique. D'autres

encore, n'ont pas su éviter les « hors sujet ». Certains se sont livrés, par exemple, à une présentation théorique plus ou moins réussie de la notion d'inter-culturalité en recourant à de nombreuses citations qui n'éclairent en rien le jury sur ce que les élèves font réellement en classe avec cet enseignant. Tout aussi peu pertinente peut l'être la présentation de l'organisation d'un voyage – centrée presque exclusivement sur tous les détails liés aux aspects matériels et administratifs (vote au conseil d'administration, budget, réunions avec les parents...) mais passant à côté de l'essentiel, à savoir le développement des objectifs d'apprentissage poursuivis. L'absence totale de détails concernant la mise en œuvre du projet avec les élèves avant, pendant et après le voyage et de l'analyse des résultats obtenus, ôte tout intérêt à la plus grande partie de ce dossier. La reproduction pure et simple de séquences puisées dans un manuel n'est pas davantage recevable. On attend un compte-rendu de mise en œuvre effective ; recopier un manuel n'en dit rien, pas plus que de confondre le projet avec sa réalisation ; les déclarations d'intention ne suffisent pas. De même, limiter la présentation à une série de tableaux, de grilles et de descripteurs *sans donner à comprendre ce que les élèves réalisent effectivement et comment ils y sont conduits* confère à la présentation du dossier un caractère sec et désincarné qui ne facilite pas, là non plus, la bonne appréhension par le jury de la démarche exposée. Par ailleurs, si de nombreux dossiers font référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), il conviendrait que les exemples choisis soient en adéquation avec les niveaux A1, A2 ou B1 annoncés. Or, les activités et outils utilisés relèvent, dans certains cas, d'un niveau qui ne correspond pas au niveau visé (A2 au lieu de B1 par exemple), révélant par là-même une appropriation insuffisante du CECRL qui nuit à la fois à la cohérence d'ensemble tout autant qu'à la crédibilité du projet. Les programmes de langues rénovés ces dernières années, l'approche actionnelle préconisée et la priorité à l'oral ne doivent pas occulter les autres dimensions de l'enseignement de la langue et réduire l'ensemble des activités à des tâches « finales » ou non. Il ne suffit pas de déclarer « valoriser une approche communicative avec des moyens ludiques » sans autre précision sur les moyens en question. Certains candidats ont, à l'évidence, cédé à certains « dogmes à la mode » sans prise de recul, ou ont mal intégré le travail par activités langagières. Ainsi, l'entraînement à la compréhension orale est parfois présenté de façon extrêmement limitée et réductrice. Celui-ci ne se réduit pas, loin de là, à faire faire aux élèves un résumé en français après trois écoutes selon les modalités qui sont celles de l'évaluation sommative du baccalauréat. Les dossiers les moins bien notés sont ceux qui ont cumulé les défauts décrits ci-dessus, et qui ont, de surcroît, révélé une réflexion superficielle voire inexistante sur le plan de la progression et de la hiérarchisation des priorités en matière d'apprentissage. Ces défauts résultent bien souvent d'un certain asservissement aux manuels utilisés, sans prise en compte à la fois des spécificités de la langue chinoise et des besoins des élèves, ni dans certains cas des seuils de caractères publiés dans les programmes.

Certaines analyses restent trop superficielles et témoignent d'une distance critique réflexive insuffisante voire inexistante. Si quelques trop rares candidats parviennent parfois à décrire avec justesse les difficultés et les obstacles rencontrés dans la réalisation pédagogique présentée, nombre d'entre eux n'approfondissent pas les raisons de l'échec relatif éventuel ; ils ne formulent, par ailleurs, aucune proposition pour y remédier ou pour améliorer le projet. Certaines démarches, pour originales qu'elles soient en matière de DNL par exemple, ne parviennent pas à relier de manière parfaitement convaincante ce qui est enseigné dans le cadre de la section orientale avec

les objectifs linguistiques attendus des programmes, ni à en préciser les contours culturels tout en s'éloignant, sans justification clairement établie, des seuils de caractères.

A l'inverse le jury a valorisé les dossiers qui ont su, à travers une présentation juste et claire, bien structurée et objective, témoigner d'une réflexion rigoureuse et personnelle pour atteindre des objectifs précis au travers de démarches permettant aux élèves une véritable appropriation des enjeux de l'apprentissage : la communication au moyen des outils linguistiques adaptés, la compréhension de l'autre et le décentrement culturel. Ainsi, d'excellents dossiers proposent des choix pédagogiques qui permettent une pratique véritable de la langue – en contexte – en créant des situations de communication authentique : organisation de rencontres entre des visiteurs chinois et les élèves dans la classe, description du 13^{ème} arrondissement de Paris ou de Chinois installés dans la ville pour ne citer que ces exemples, garantissant ainsi une ouverture certaine sur l'extérieur et une pratique pédagogique non limitée au manuel. Bien menées, ces activités ont également pour effet de donner tout leur sens aux apprentissages et de relancer efficacement la motivation des élèves.

En manière de synthèse sur cette partie, on peut regretter, tout d'abord, la trop grande rareté de la réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur la pédagogie différenciée et rappeler, ensuite, qu'il est moins attendu dans cette partie « *de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées* »².

IV. Les annexes.

" À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur."

Nous attirons une nouvelle fois l'attention des futurs candidats sur l'importance de cette partie qui n'est pas facultative. L'absence d'annexes est donc pénalisée de même que le dépassement du volume imparti. Cette non observation du cadrage donné révèle que le candidat n'a pas su lire attentivement le texte officiel fixant les modalités de ce concours (rappelées en exergue de ce paragraphe), et ce faisant, interroge le jury sur la capacité de l'enseignant à s'approprier les autres textes officiels de référence relatifs aux examens auxquels il prépare lui-même ses élèves ainsi qu'à ceux qui régissent l'évolution de l'enseignement en général et celui des langues vivantes en particulier. Comment, dans ces conditions, remplir au mieux la mission définie dans le *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*³, « *s'engager dans*

² Citation extraite de la *Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) CAPES interne – CAER Section langues vivantes étrangères - chinois* (session 2012)

³ Publié dans le Bulletin Officiel numéro 30 du 25 juillet 2013 <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

une démarche individuelle et collective de développement professionnel » (§ 1-14) et être à même de « compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. » (§ 1-14-1) ou « se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques » (§ 1-14-2).

Les pièces annexes doivent être sélectionnées et choisies parmi les documents qui seront de nature à illustrer au mieux la démarche exposée. Pour cela, il convient de privilégier les éléments réellement utilisés en classe permettant de compléter, en l'éclairant de supports concrets, la démarche et le projet conduit exposés en amont.

5. Epreuves orales d'admission

Dix-huit candidats, dont trois pour le CAER ont été déclarés admissibles aux épreuves orales. Le jury déplore, une fois encore, l'abandon d'un des candidats au cours de la préparation, conduisant, de fait, à son élimination. Dix-sept candidats se sont donc présentés au final devant le jury, dont trois pour le CAER.

I. Remarques générales

Tout comme pour l'épreuve d'admissibilité (Rapport d'Activités et d'Expériences Professionnelles 'RAEP'), l'attention des futurs candidats est attirée sur la nécessité de prendre connaissance en amont des modalités des épreuves. Celles-ci sont publiées et accessibles à tous en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale dans le *Descriptif des épreuves du Capes interne et du CAER - Capes section langues vivantes étrangères*⁴.

Cette précaution aurait évité, par exemple, à une candidate de rédiger tout son exposé pour la première partie de l'épreuve en chinois, alors que celle-ci se déroule en français. De même, elle aurait permis à d'autres candidats (fort rares heureusement) de comprendre que le document inconnu à commenter en chinois pour la deuxième partie des épreuves n'était pas un extrait du dossier proposé pour l'exploitation pédagogique, mais bien un nouveau document, remis à l'issue de la première partie de l'épreuve, dont le candidat prend connaissance devant les membres du jury, ainsi qu'indiqué dans le texte officiel.

Nous insistons donc une nouvelle fois sur la nécessité pour les futurs candidats de bien s'approprier les modalités des épreuves, avant de s'y présenter, afin d'être à même d'y répondre au mieux. Cette démarche est d'ailleurs la même que celle pratiquée normalement par tout enseignant vis-à-vis de ses élèves : expliciter les objectifs et les attentes précises pour les évaluations afin de les aider à cibler leurs efforts en matière d'apprentissage. La réussite est conditionnée étroitement à la capacité de mobiliser connaissances et compétences dans une situation donnée, encadrée ici par des modalités réglementaires.

II. Première partie des épreuves orales d'admission.

⁴ <http://www.education.gouv.fr/cid51249/descriptif-des-epreuves-capes-interne-caer-capes-section-langues-vivantes-etranangeres.html>

Rappel ci-dessous des indications officielles :

I. Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury

- *Durée de la préparation : 2 heures*
- *Durée de l'exposé : 30 minutes maximum*
- *Durée de l'entretien : 25 minutes maximum*

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère⁵.

La première règle à observer pour se préparer efficacement à tout examen ou concours est d'abord d'en connaître les modalités comme souligné plus haut, et de lire attentivement le sujet proposé. Afin de guider les candidats sur les attendus du jury, les consignes données étaient les suivantes :

1^{ère} partie de l'épreuve : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

1/ Vous dégagerez d'abord la signification et l'intérêt des documents en tenant compte de la cohérence de l'ensemble.

2/ En vous appuyant sur votre analyse, vous proposerez – pour une classe dont vous définirez le niveau – un projet de mise en œuvre pédagogique :

- *place dans la progression ;*
- *organisation de la séquence ;*
- *contenu des séances.*

3/ Vous présenterez dans le détail une de ces séances en décrivant les activités langagières que vous privilégiez ainsi que les stratégies d'apprentissage pour l'acquisition d'éléments de lexique et de grammaire.

Vous veillerez à justifier vos choix et votre démarche.

2^{ème} partie de l'épreuve : compréhension et expression en langue étrangère

Compte-rendu et entretien portant sur le document remis pendant l'épreuve, les deux en langue chinoise.

Pour la première partie de l'épreuve, le candidat est ainsi invité à prendre appui sur l'expérience et les situations rencontrées dans l'exercice ordinaire de sa pratique professionnelle pour concevoir une séquence pédagogique en exploitant les documents du dossier fourni. L'écueil auquel se confronte une bonne partie des candidats, peu rompus à utiliser des supports autres que les manuels, est d'exploiter des documents authentiques en les intégrant dans une progression

⁵ Phrase soulignée par le jury

cohérente et adaptée au niveau choisi. Cette difficulté révèle des habitudes ancrées dans la pratique professionnelle de bon nombre de candidats, à savoir le choix de s'appuyer presque exclusivement sur la progression des manuels. Soulignons ici que ces derniers, pour très utiles qu'ils le sont, en offrant une palette d'approches plus large en chinois depuis quelques années, ne doivent pas se substituer à la réflexion et l'analyse du professeur, qui est conduit, en permanence, à adapter ses progressions et ses objectifs aux publics visés dans le respect des programmes. L'enseignant doit être en mesure de remplir la mission telle que définie dans le référentiel des compétences professionnelles des enseignants⁶ (compétence P3) : « *Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves* ». Il doit « *savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.* »

Il s'agit, pour cette partie de l'épreuve, de mettre en évidence, dans le cadre d'une séquence organisée autour d'objectifs ciblés, des situations pédagogiques concrètes visant à la construction de compétences chez les élèves, au niveau de classe visé et annoncé, et non d'une succession de déclarations abstraites ou théoriques.

Les sujets qui ont été proposés pour cette session étaient centrés sur des thématiques variées, mais pour la plupart relatives à la société chinoise contemporaine. En voici des exemples :

✓ L'environnement (环保) – sur le thème de la pollution et la voiture.

Le dossier est constitué d'un texte 《蓝天白云不再是一场梦》 (http://xingongyi.lofter.com/post/1cc2a644_82e4b6e), de cinq documents iconographiques (photographies, caricatures parfois assorties de brefs commentaires), un plan des embouteillages de Pékin, une carte de Chine (sur la qualité de l'air du 3 janvier 2015), un extrait du documentaire de Chai Jing (柴静), *Sous le Dôme* 《穹顶之下》 <https://www.youtube.com/watch?v=WXeDOgkqWXQ>

✓ L'évolution de la politique familiale (人口) – Avoir un deuxième enfant ?

Le sujet comporte un texte intitulé 《中国多地村民可生二胎仍放弃》, un graphique présentant les résultats d'une enquête d'opinion, cinq documents iconographiques dont des photographies, des caricatures, une présentation iconographique de statistiques relatives au vieillissement de la population, un extrait d'information télévisée 《男孩不想妈妈生二胎：你要是敢生我就敢死》 <https://www.youtube.com/watch?v=YtubEcG1bE8>.

⁶ Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- ✓ L'achat du logement (房子压力) – Les jeunes sous la pression sociale. L'ensemble documentaire comprend un extrait de l'article 《房子压力下的年轻人：深圳夫妻犹豫一晚房价涨 10 万》 publié le 27/03/2016 dans le journal 日新快报 (Daily express), six documents iconographiques (caricatures et dessins), un documentaire vidéo sur la vie quotidienne de Li Dong, agent immobilier.

- ✓ Les fêtes occidentales en Chine (洋节日在中国) – Noël
Le dossier est composé d'un extrait de l'article de Zhang Ming'ai (张明艾) intitulé 《精彩的圣诞节》 publié le 23/02/2016 sur le site www.lygwh.gov.cn, quatre photographies liées à la fête de Noël en Chine, une illustration de la fête des amoureux, et un reportage vidéo 《节日圣诞来了》 http://v.youku.com/v_show/id_XMjExNzI4MDY0.html

- ✓ L'écriture (voir le sujet complet donné en annexe) – Faut-il abandonner l'apprentissage de l'écriture manuscrite ?

- ✓ L'apprentissage du chinois (学汉语) – Le sujet présente plusieurs documents axés sur le développement du chinois à travers le monde, évoque le rôle des Instituts Confucius avec un extrait d'article publié dans le journal de l'éducation 《海外学习汉语人数超过 3000 万》 du 21/07/2005, une vidéo 《美国人说流利的普通话》 et six illustrations (photographies de jeunes enfants étudiant la calligraphie, d'une sélection réalisée en France du concours « Pont vers le Chinois », progression du nombre d'apprenants en image, les difficultés du chinois etc.)

1.1 Présentation des documents.

Suivre le fil conducteur proposé avait pour objectif de rappeler aux candidats qu'une analyse des documents (forme et contenu) est un préalable indispensable. Présenter le dossier en "*dégageant la signification et l'intérêt*" des supports fournis est en effet la première étape qui permet d'établir une cohérence entre la thématique abordée et les programmes. Des documents proposés peuvent se dégager une ou plusieurs thématiques qui doivent être repérées et présentées par le candidat au cours de cette première étape préliminaire ; si plusieurs thématiques peuvent apparaître, savoir les fédérer autour d'un axe principal ou mieux encore dégager une problématique. C'est cette problématique ou l'axe central qui deviendra l'objet du travail de réflexion soumis aux élèves au cours de la séquence. Un exemple peut être cité à partir d'un sujet sur la place nouvelle de la voiture et son impact majeur sur l'environnement. Le candidat précise que le projet s'adresse à une classe de 2de LV2, au troisième trimestre et propose l'axe suivant « *Dans quelle mesure la société chinoise se développe-t-elle et comment s'adapte-t-elle aux changements ?* », ou encore avec un dossier portant sur la nouvelle politique familiale « *Pourquoi les Chinois ne veulent-ils pas avoir de deuxième enfant ?* » Il s'agit aussi au cours de cette étape d'identifier les points ou les éléments sur lesquels les élèves, faute des connaissances culturelles et linguistiques nécessaires, viendront atterrir et qu'il conviendra d'aborder, tout autant que de repérer ceux qui pourront servir d'ancrage à l'entraînement aux activités langagières définies dans les différentes séances, en explicitant la démarche adoptée.

Déclarer d'emblée que les documents fournis, (tous authentiques), ne sont pas appropriés pour le public du secondaire témoigne d'une incapacité à adapter et à rendre accessibles aux élèves les supports trouvés pour traiter le sujet et les amener à construire les compétences linguistiques et culturelles voulues. La présentation du dossier ne doit pas non plus être trop longue, mais se contenter de donner la nature des documents ne suffit pas. Les meilleurs candidats ont su, de façon synthétique, mettre en relief les liens entre les documents, leur complémentarité, en dégager l'intérêt en matière de connaissance culturelle pour les élèves et les objectifs définis dans les programmes. Pour y parvenir, une bonne culture générale (histoire, géographie, société, arts, politique...) nourrie de façon constante et régulière par la bonne connaissance du pays dont on enseigne la langue, reste indispensable. Plus encore peut-être que tout autre, le professeur de langue, se doit de se tenir informé au mieux des réalités culturelles pour être à même de les partager et de les faire connaître à ses élèves. Une langue ne s'enseigne pas "hors sol", et l'ancrage culturel de tous les programmes de toutes les langues vivantes, doit prendre corps et vie à travers la culture personnelle de l'enseignant. Ainsi, ignorer le slogan le plus mis en avant depuis plusieurs années sur « la société harmonieuse » (和谐社会) révèle une méconnaissance importante de l'évolution actuelle politique et sociale de la Chine, ou plus grave un désintérêt pour l'actualité contemporaine de ce pays. Tous les aspects culturels du dossier doivent être pris en compte, chacun des documents présenté et analysé, le choix d'en écarter certains selon le projet pédagogique poursuivi, justifié.

L'un des sujets proposés présentait le refus d'un enfant d'avoir un petit frère ou une petite sœur dans le cadre de la nouvelle politique mise en place depuis janvier 2016 en Chine. Or, certains candidats ont réduit l'aspect culturel du dossier aux avantages et inconvénients d'être un enfant unique, visiblement faute de connaître les dernières évolutions de la politique familiale dont les médias occidentaux se sont pourtant largement fait l'écho et de s'emparer de l'angle nouveau proposé.

Il convient aussi de se départir d'a priori qui conduisent à déclarer de façon quelque peu abrupte que « *la pollution n'intéresse pas les élèves* » ou encore que « *la carte de Chine n'est pas exploitable* », ces deux assertions restant au demeurant bien peu recevables. Les questions liées au développement durable et leurs enjeux sont tels qu'ils irriguent tous les programmes scolaires ; ceux des langues vivantes y ont toute leur part, il appartient à l'enseignant de trouver les moyens d'y intéresser ses élèves, et de mobiliser leur conscience individuelle et collective. C'est le rôle de l'école que d'ouvrir les esprits aux réalités et questionnements qui ne s'imposent pas nécessairement d'eux-mêmes aux élèves selon le contexte socio-culturel dans lequel ils évoluent. Soulignons ici, qu'une carte, comme tout document iconographique, constitue toujours un support facilitant le déclenchement de la parole, permettant l'expression orale des élèves, plus ou moins élaborée selon leur niveau qui s'enrichit par le guidage du professeur.

Prendre la distance nécessaire en s'appuyant sur l'analyse préalable des documents a pour objectif de conduire le candidat à mieux cerner les axes possibles de la réflexion à proposer aux élèves. Fallait-il ainsi opposer l'importance de l'écriture manuscrite à celle de la saisie sur clavier ? Ne peut-on considérer que ces deux compétences peuvent être d'égale importance et chercher les

arguments qui peuvent le démontrer en prenant appui sur les documents du dossier, et sur les représentations mentales que chaque élève peut avoir construites.

I.II Exposition du projet pédagogique

Après la présentation des éléments constitutifs du dossier qui permet de dégager quelques axes didactiques et orientations du projet pédagogique, le jury attend du candidat un exposé cohérent et structuré, exprimé dans une langue claire, immédiatement compréhensible. Si la plupart des candidats ont une bonne (voire excellente) maîtrise des deux langues, cette épreuve révèle parfois, dans quelques cas rares heureusement, un décalage notable entre les capacités d'expression orale en français lors des épreuves d'admission et la qualité linguistique du dossier RAEP soumis à l'examen. Ce constat ne manque pas de laisser planer quelques doutes regrettables sur l'authenticité et la sincérité du dossier. Pour d'autres, des lacunes importantes apparaissent également en matière d'approche didactique. Ne pas être en activité l'année du concours ou enseigner dans l'enseignement supérieur ne dispense en aucune manière de connaître le *Cadre européen commun de référence pour les langues* sur lesquels les programmes du secondaire s'appuient, ainsi que les différents seuils de caractères à enseigner. A défaut de les avoir réellement expérimentées soi-même, il reste indispensable d'avoir réfléchi aux différentes approches méthodologiques. Le jury constate à regret que certains candidats s'appuient sur des méthodes archaïques et obsolètes, inspirées de l'enseignement des langues anciennes des années 50 (l'enseignement des langues classiques lui-même ayant par ailleurs bien évolué depuis), se montrent incapables de concevoir et de mettre en place aucune situation de communication. Faute d'être rompus à imaginer et donner des explications simples en chinois, adaptées au niveau des élèves, ces candidats recourent alors systématiquement à la traduction en français, révélant par là-même leur méconnaissance de l'approche directe ou des méthodes actionnelles. Comment réussir à intéresser les élèves et les faire progresser sans les exposer à la langue cible et les faire interagir en langue ? Il est pourtant possible, dans la plupart des situations, de trouver les méthodes appropriées pour expliquer le sens d'un mot sans passer par le français, en prenant soin naturellement de s'appuyer sur ce qui est connu des élèves, ce qui a pour double bénéfice de prolonger l'immersion langagière en consolidant le lexique et les structures connues.

Quant à l'exploitation des supports proposés dans les dossiers, si le rapport précédent soulignait une amélioration assez sensible à propos de l'utilisation pédagogique des documents vidéo, nous regrettons que cet aspect ait été trop souvent négligé ou sous-exploité lors de cette session. Certains décident d'écarter purement et simplement le document soumis au motif que le rythme est trop rapide ou que l'accent des locuteurs n'est pas totalement standard. Rappelons à ce sujet que la sensibilisation aux variantes phonologiques de la langue étudiée est inscrite dans les programmes de langues vivantes (voir le paragraphe sur la « Variation linguistique » du programme de la classe de 2de publié dans le bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010) dont voici l'un des principes : « *Même si les normes de la langue conventionnellement considérée comme standard restent la référence, les élèves sont aussi confrontés à des documents variés de par leur origine géographique et sociale, qui peuvent comporter des particularismes marqués, voire des réalisations dialectales, qui font la richesse des langues.* »

Quant au débit de la parole, le bon maniement des TICE, mis au service d'un projet pédagogique clair, ajouté à la richesse des informations apportées par ce type de document peuvent servir de point d'appui à de nombreuses activités qui ne se limitent pas à la simple compréhension orale. De fait, trop peu de candidats pensent à proposer une exploitation satisfaisante mise au service des acquisitions des élèves ou imaginent un traitement de la vidéo faisant apparaître la cohérence des activités langagières en regard du projet poursuivi. Les vidéos offrent pourtant des supports privilégiés pour déclencher la parole, faciliter le décentrement avec l'introduction d'éléments culturels qu'il convient d'aider les élèves à identifier, entraîner au repérage du lexique et des structures. L'image et les situations montrées facilitent en général la compréhension orale, la vidéo pouvant également servir de support à l'entraînement à la compréhension écrite. Les documents proposés étant des documents authentiques, les extraits de journaux télévisés ou d'émissions diverses, sont en effet, en Chine comme à Taïwan, très souvent accompagnés de leurs sous-titres en sinogrammes pour remédier aux difficultés éventuelles de compréhension orale liées au débit, aux régionalismes ou à l'accent des locuteurs. On constate d'ailleurs une généralisation de la tendance à compléter ce qui est montré et dit par des indications écrites qui défilent sur les écrans, offrant par là-même des possibilités élargies d'exploitation pédagogique.

Certaines prestations brillantes réjouissent le jury grâce à leurs présentations claires qui permettent de mettre en évidence la richesse de la réflexion didactique sous-jacente. Ainsi, pour pallier le caractère à première vue inaccessible à des débutants d'un article authentique ayant comme sujet le rayonnement de l'enseignement du chinois à travers le monde, une candidate fait le choix de ne pas le simplifier mais propose à ses élèves non de lire, mais de relever seulement tous les chiffres et les noms des pays connus. L'étape suivante consiste à restituer les informations retenues et repérées dans le texte. Elle a su de cette manière mobiliser les connaissances des élèves pour aborder un texte difficile, les mettre en situation d'en comprendre globalement le sens général. Trouver les moyens avec un guidage approprié pour permettre aux élèves d'aboutir au résultat et de relever le défi proposé, reste un puissant facteur de motivation. Il s'agit de mettre en place la meilleure stratégie vers la réussite en langue, la plus gratifiante qui soit : s'appuyer sur le connu pour inférer de l'inconnu.

Si les projets pédagogiques présentés font tous une place importante à l'oral, activité devenue prioritaire dans les programmes et évaluée selon les échelles du cadre européen, le jury constate que l'articulation entre les différentes activités langagières est trop souvent peu explicite. Passer d'une étape à l'autre nécessite d'avoir anticipé ce que les élèves sont en mesure de dire, ce qu'ils vont faire et préparer le guidage éventuel de ceux qui ne disposent pas des outils nécessaires. D'une manière générale, les candidats-enseignants imaginent assez naturellement les questions à poser, mais n'anticipent pas suffisamment les réponses possibles des élèves en tenant compte des moyens linguistiques dont ils disposent. L'articulation entre les activités menées en classe et la mise en œuvre des compétences acquises reste souvent floue. Or, il s'agit là du cœur même des objectifs de l'enseignement d'une langue étrangère

Lorsqu'il s'agit de mobiliser les compétences en compréhension et expression orale des élèves ainsi que leurs connaissances culturelles et leurs capacités à défendre un point de vue en argumentant

comme le sollicite par exemple la tenue d'un débat, l'organisation de celui-ci doit avoir fait l'objet d'une réflexion préalable par le candidat quant à sa mise en place et son objectif dans la séquence. Déclarer « laisser les élèves discuter entre eux » sur un sujet, sans autre forme de précision sur ce qui est attendu, laisse aussi entendre une absence d'anticipation sur la façon dont sera distribuée la parole dans un groupe qui peut parfois atteindre trente-cinq élèves. Plusieurs candidats proposent ainsi "un débat en guise de tâche finale", sans que le cheminement et la progression des élèves n'aient été mis en évidence, ce qui aurait pourtant permis de comprendre comment ceux-ci pourraient être en mesure de disposer des outils linguistiques et des connaissances culturelles nécessaires pour réaliser la tâche demandée au moment voulu.

Une autre question n'est pratiquement jamais abordée : c'est celle de la gestion du groupe-classe, pourtant centrale dans la mise en œuvre du projet pédagogique. Or, une organisation des activités incluant par exemple un déplacement des élèves en classe ou à l'extérieur doit prendre en compte les conséquences possibles sur le reste du groupe et la distribution des tâches. Préparer une séquence suppose la prise en compte anticipée de cet aspect pour ne pas cantonner le projet à une proposition abstraite et théorique. La circulation de la parole peut relever également de cette dimension.

Nous attirons l'attention sur l'articulation entre les activités orales et écrites qui nécessite, dans une langue *non alphabétique*, sans *aucune transparence graphique* ni *phonétique*, telle que le chinois, une approche spécifique. Or, l'introduction du lexique ne fait que trop rarement l'objet d'une véritable réflexion. Faut-il exposer les élèves simultanément aux sinogrammes, leur transcription en pinyin et à la traduction ? Dans quelles conditions le vocabulaire peut-il être donné par écrit directement en sinogrammes ou en pinyin ? Mêler dans une activité orale des compétences qui relèvent de la compréhension ou de l'expression écrite peut gêner le déroulement et l'efficacité de l'activité prévue. L'opacité graphique propre au chinois implique ainsi de la part de l'enseignant de mener une réflexion approfondie sur le découplage nécessaire, adapté à chaque situation d'apprentissage, entre les activités orales et écrites afin de ne pas alourdir la charge cognitive des élèves en dispersant leur attention sur des activités qui ne relèvent pas du même type d'effort. Certains candidats ont su faire preuve de réelles qualités pédagogiques en présentant des exemples très convaincants faisant travailler aux élèves les cinq compétences langagières sans chevauchement.

Nous regrettons également que l'activité de compréhension orale qui fait partie des épreuves du baccalauréat ne fasse pas l'objet d'une réflexion plus approfondie de la part des candidats. En effet, cette activité qui semble rester jusqu'à présent le « parent pauvre » des activités langagières, doit faire l'objet d'un véritable entraînement en classe. Celui-ci ne doit pas se limiter à la répétition de la forme prise par l'activité au baccalauréat, à savoir la restitution en français de l'information écoutée en chinois. La mise en pratique de cette activité peut donner lieu à de nombreux exercices bien plus variés que « Je demande aux élèves ce qu'ils ont compris », réponse donnée par la plupart de candidats à la question posée sur l'entraînement qu'ils proposent pour la pratique cette activité langagière.

Soulignons enfin que donner la "priorité à l'oral" ne signifie pas non plus évacuer totalement la dimension écrite. En ce qui concerne le chinois, l'écriture comporte, outre l'entraînement habituel aux activités écrites communes à toutes les langues vivantes, une dimension supplémentaire absente des langues alphabétiques : la sinographie. Le jury regrette l'absence de prise en compte de cette spécificité de la langue chinoise chez la quasi-totalité des candidats à une ou deux exceptions près, y compris lorsque le sujet portait sur l'importance de l'apprentissage de l'écriture. La réflexion sur les avantages ou inconvénients de continuer à écrire à la main donne justement l'occasion à un candidat de proposer une mise en œuvre concrète et d'évoquer la mémoire kinésique à mobiliser pour l'apprentissage sinographique ; ce sera le seul de cette session à le faire. Il propose ainsi à ses élèves en s'appuyant sur l'un des documents du dossier, d'écrire sur le sol de la cour avec un pinceau à l'eau, à l'instar de cet art éphémère si emblématique de la place de l'écriture et de la calligraphie dans la culture quotidienne contemporaine. Il aurait été intéressant d'en annoncer aussi l'organisation et les modalités pratiques pour que l'exercice apporte aux élèves le bénéfice attendu au-delà de son aspect ludique et culturel. Il est dommage qu'au cours de la suite des épreuves, des émotions mal contrôlées aient empêché ce même candidat d'achever de convaincre le jury de ses bonnes qualités pédagogiques.

Le jury regrette une fois encore les lacunes d'une partie des propositions faites par bon nombre de candidats en matière d'évaluation. Selon quelles modalités et quels critères sont évalués les élèves au cours de la tâche finale annoncée telle qu'un débat ? Comment la justesse phonologique est-elle prise en compte ? Cette dimension reste pratiquement totalement ignorée. Une des particularités de la langue chinoise réside pourtant dans la présence des tons, partie intégrante de l'unité signifiante, et leur acquisition par les élèves. L'entraînement à l'écrit peut-il se limiter au fait de compléter un exercice à trous avec les quelques caractères nouveaux introduits ou être relégué au travail personnel de l'élève en dehors de la classe ? Comment et par quelles pratiques les élèves auront-ils l'occasion d'installer les automatismes nécessaires à l'expression écrite ?

A l'inverse, une candidate dont l'exposé est particulièrement brillant, prévoit des exercices d'entraînement très ciblés sur les tâches intermédiaires ou finales, mettant en jeu les activités langagières travaillées : la compréhension orale, la production orale en continu et en interaction, la compréhension et l'expression écrites en variant la typologie des évaluations - fermées et ouvertes – ce qui permettra aux élèves de donner le meilleur d'eux-mêmes tout en consolidant leurs acquisitions à mesure. Le jury s'est réjoui de la clarté et la richesse du projet pédagogique présenté, très convaincant par la rigueur de sa construction et séduisant par sa créativité.

I.III L'entretien

Ainsi qu'indiqué dans le descriptif de l'épreuve, l'exposé est suivi d'un entretien qui s'appuie sur la présentation du projet pédagogique du candidat. Cet entretien permet au jury de faire préciser certains propos tenus, d'éclairer les aspects et les étapes d'une activité annoncée dans le déroulement de la séquence de justifier éventuellement le choix d'avoir écarté certains documents et offre au candidat la possibilité de reprendre quelques points qu'il n'a pas nécessairement eu le temps de développer au cours de son exposé. Il est attendu du candidat de rester ouvert et se montrer à l'écoute des pistes ou suggestions proposées par les membres du jury. Cette partie de

l'épreuve n'a pas vocation à déstabiliser le candidat mais bien plutôt à lui offrir de nouvelles occasions de mettre en valeur la qualité de sa réflexion en approfondissant ou en précisant les points demandés, sa capacité à rebondir et infléchir éventuellement sa pensée en prenant en compte les nouvelles pistes soulevées pour rattraper une erreur.

La situation générée par l'échange permet également de mieux apprécier les qualités de communication du candidat, dont on a souligné l'importance essentielle chez l'enseignant.

I.IV Pistes complémentaires :

- Les candidats qui ont le mieux réussi cette première épreuve ont su, dans le temps de préparation imparti, répondre aux exigences et présenter leur projet sans omettre aucune des consignes données.
- Répondre par exemple à la première (« *dégager d'abord la signification et l'intérêt des documents en tenant compte de la cohérence d'ensemble* ») relève du même travail de synthèse que celui demandé aux candidats aux épreuves orales du baccalauréat. Ne pas prendre en compte cette consigne n'est guère recevable.
- Définir le niveau de classe auquel le projet pédagogique est destiné permet d'inscrire la problématique posée dans le cadre des programmes, et d'une progression donnée. Les présentations les plus abouties ont témoigné de la capacité à délimiter un contexte d'enseignement bien circonscrit montrant par là-même une bonne connaissance des élèves et des prérequis nécessaires.
- Pour dominer les attendus de l'épreuve et faire preuve des qualités nécessaires, il convient de ne pas s'appuyer sur une pratique limitée à l'usage de manuels scolaires, mais au contraire de l'élargir à l'utilisation de matériaux authentiques de nature variés qui seront didactisés si nécessaire, étant souvent hors de portée d'élèves du secondaire lorsqu'il s'agit de documents textuels.
- Le projet pédagogique devient d'autant plus convaincant que le candidat définit des objectifs bien circonscrits et adaptés au niveau de classe visé, propose des activités qui s'articulent entre elles de façon cohérente en vue d'acquisitions précises. Annoncer un niveau visé du CECRL doit s'accompagner d'une adéquation entre les supports, les exercices, les exemples de production sous peine de dénoter une mauvaise appropriation du cadre.
- L'attention est attirée également sur l'attitude générale à garder lors du passage des épreuves. On attend du candidat un certain positionnement, celui du professeur déjà rompu et familiarisé aux codes de l'institution puisque le concours s'adresse à des candidats ayant déjà une expérience. Le jury espère une qualité des échanges témoignant d'une volonté de faciliter la communication qui englobe l'élocution, le registre de langue employé aussi bien que le regard et la posture, alliée à une certaine maîtrise de soi. La crispation excessive, les mouvements d'humeur tout autant qu'un excès de décontraction ne sont pas de mise ; le

professeur doit se montrer capable d'un certain contrôle de lui-même afin de faire face aux situations diverses liées à l'enseignement.

III. Deuxième partie des épreuves orales d'admission.

Rappel des modalités :

II Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère

Durée : 30 minutes maximum

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Le choix opéré pour la langue chinoise est de proposer pour cette partie de l'épreuve des documents textuels, avec pour objectif de vérifier le niveau de maîtrise de la langue chinoise en compréhension écrite et en expression orale (en continu et en interaction) du candidat. La nature de l'écriture chinoise dépourvue d'alphabet impose également de mesurer les capacités du candidat à écrire les sinogrammes ainsi que sa connaissance de la transcription alphabétique enseignée dans le système scolaire : le pinyin. Le temps imparti ne permet pas nécessairement une restitution parfaitement exhaustive du texte soumis au candidat, mais le jury attend néanmoins que soit dégagée l'idée maîtresse du passage et une présentation organisée du contenu, de sa thématique en précisant ce qui en fait l'intérêt ou la spécificité. L'exposé doit prendre appui sur des exemples relevés dans le texte, et les illustrations choisies permettre de dégager les aspects saillants, différents selon qu'il s'agit d'un texte argumentatif, d'information, littéraire, polémique, voire philosophique ou moral. Au cours de sa présentation, le candidat élucide en fonction de la nature et du contenu du texte les éléments implicites, met en évidence le ton employé par l'auteur. Il s'appuie sur sa culture générale et son esprit critique pour éclairer le compte rendu.

Les textes proposés relevaient de genre et de nature variés, allant d'un article critique sur les difficultés parfois kafkaïennes des travailleurs migrants pour obtenir le 'hukou' (permis de résidence), à un extrait du roman de Lao She *Messieurs Ma, père et fils*, donné en annexe, une histoire connue des enfants de Chine et racontée par le père de Xu Dishan sur l'arachide 《落花生》, allégorie sur la sagesse d'une vie intérieure riche mais sobre, en passant par un article publié sur internet interrogeant une violence nouvelle des relations entre professeurs et élèves, etc.

Les modalités de cette partie de l'épreuve prévoient que la langue utilisée est la langue étrangère, or le jury constate à regret que certains candidats ponctuent leur discours de mots ou expressions en français. Comment imaginer alors que le candidat-enseignant soit en mesure d'installer une véritable immersion langagière en classe s'il ne parvient pas lui-même à produire un discours en continu sans mélange de langue ?

On constate avec plaisir que la plupart des candidats francophones ont une bonne maîtrise de la langue chinoise et parviennent à s'exprimer avec une certaine aisance et une bonne qualité linguistique générale. En revanche, on note chez certains d'entre eux, qui par ailleurs témoignent

de bonnes qualités discursives et d'analyse, des lacunes importantes en compréhension écrite qui les pénalisent lourdement. Faute de connaître le sens du mot “*奢华*” (*luxue, faste, opulence*), un candidat commet d'emblée un contresens sur le titre du texte proposé, et passe ainsi à côté de la thématique centrale soulevée par l'auteur : l'opposition entre ce qui relève de la richesse matérielle et les valeurs données par l'éducation et la culture. Si le temps imparti ne permet guère de consulter à loisir le dictionnaire mis à disposition, en revanche prendre celui de chercher la signification d'un ou deux mots-clés peut se révéler salvateur. Un paradoxe constaté essentiellement dans les productions des candidats francophones est le décalage entre les capacités à s'exprimer de façon correcte et relativement longuement dans un chinois agréable à entendre et les lacunes en compréhension fine de documents écrits. Nous ne pouvons qu'encourager les futurs candidats dont la langue maternelle n'est pas le chinois à une fréquentation beaucoup plus intense et régulière de documents écrits de toute nature : presse, littérature du XXème et contemporaine afin d'enrichir leur connaissance du lexique, foisonnant en chinois, mais qui seul peut nourrir et améliorer le niveau en langue.

Pour les candidats sinophones, ce n'est pas la compréhension du document écrit qui, à l'évidence pose problème. Le jury regrette alors que ce formidable atout que représente l'accès sans obstacle au sens aboutisse parfois à de bien maigres et très courtes productions. Un candidat propose ainsi un exposé de moins de deux minutes et ne réussit qu'à apporter quelques réponses brèves et sèches aux questions posées par le jury qui ne parvient pas à obtenir un développement réel sur la thématique posée. Rappelons que la maîtrise de la langue ne suffit pas à elle seule, dégager les fils d'un document écrit pour être capable de produire une lecture explicative et précise se nourrit d'une réflexion personnelle enrichie par une vraie culture puisée, là aussi, dans la fréquentation régulière de l'écrit.

Certains candidats sinophones ont, en revanche, su montrer leurs très grandes qualités d'analyse, dégager les problématiques posées, les éclairer en les mettant en lien avec le contexte socio-culturel ou l'histoire chinoise, nourrissant leur compte-rendu de leurs excellentes connaissances culturelles. Le jury a pu être vraiment séduit d'en entendre quelques-uns à même de dégager les indices qui permettent de situer dans l'espace et le temps, d'éclairer la compréhension du texte en explicitant les connotations des mots essentiels, en les remettant en perspective avec les valeurs morales et philosophiques du patrimoine culturel chinois.

Enfin, l'épreuve de la dictée d'une des phrases du document qui permet de mesurer le degré des automatismes acquis en écriture et la maîtrise de la transcription s'est révélée être un vrai défi pour une bonne partie des candidats. Les candidats francophones font preuve d'une méconnaissance regrettable des termes de ponctuation en chinois, ce qui les pénalise bien lourdement dans cet exercice. Certains candidats sinophones (rares heureusement) font preuve d'une méconnaissance surprenante des conventions liées à la transcription en pinyin, de nombreuses erreurs sur les initiales, les tons, l'usage des majuscules sont relevées. La maîtrise de ce système de transcription est obligatoire pour tout enseignant qui doit être capable de l'enseigner conformément aux programmes. Il s'agit d'un outil d'autant plus indispensable que sa maîtrise est incontournable pour toute utilisation d'appareil numérique (traitement de texte, téléphone portable, dictionnaire électronique etc) conduisant les élèves vers une grande autonomie de l'expression écrite. Rappelons

également que la transcription en pinyin est une transcription alphabétique destinée, non pas comme en Chine à enseigner la connaissance de l'alphabet et à unifier la prononciation du mandarin, mais à un public scolaire dans un contexte linguistique où l'unité de base reste le mot, et non la syllabe. La transcription du pinyin syllabe par syllabe n'est en aucun cas bénéfique à l'apprentissage du chinois par des apprenants occidentaux et ne correspond pas aux conventions des usages des langues alphabétiques.

Conclusion

Le jury encourage les futurs candidats à tirer parti des observations faites ici, qui viennent en complément du rapport précédent afin de comprendre les écueils possibles du concours et de les éviter. Il leur est conseillé de prolonger leur réflexion sur la didactique de la discipline dans leur pratique quotidienne et la formation. Nous les invitons à approfondir leur propre culture générale sur le monde chinois et à cultiver sans relâche leur maîtrise des deux langues pour être à même de remplir au mieux les missions qui leur sont confiées.

6. Annexes

I. Exemple de sujet pour l'épreuve : exploitation pédagogique

Document 1

芬兰和美国降低对学生手写的要求

该不该抛弃“手写之美”？

本报记者 张慧 《青年参考》（2015年10月07日 18版）



芬兰和美国的教育部门在新的教学大纲中降低了对手写的要求，转而增加对使用电脑的培训。有人认为这样的改变顺应时代，有人则为传统的流失扼腕叹息。

[.....]

学会连体字“没必要”？

3年前，美国在一次关于学校中手写体使用情况的会议中发现，只有1/3的教师仍然使用手写体，8%只用印刷体，多数老师则是两种书写方式混用。手写时的个人特色逐渐淹没在键盘或按钮中，从前帮助医生确诊、帮助侦探破案的笔迹学成为古老的传说。

英国也走在退化的路上。国家的整体环境仍然抱着旧日的传统，坚持孩子们“一学会正确的拼写，就应该学会写连体字”。但去年的一个调查发现，在过去的6个月内，1/3的受访者没有用笔写过字。他们觉得根本没有这个必要——为什么要用5个手指来做大拇指就能完成的事呢？

当所有人都能读懂短信上的印刷体时，为什么要冒着被人看不懂的风险尝试手写体呢？验证所有交流方式的最终标准是它能否有效沟通。

如果已经没有了手写的必要性，我们为什么还要这样做？芬兰的理论就是这样的，只要学生能够书写字母表就行，手写体只会让他们迷惑，而且他们不会在屏幕上看到手写体，除非电脑安装了手写体的字库。

此外，学生们区分大小写字母已经够麻烦了，甚至有人提议，取消句首字母大写等规则。如今已经有技术，让手机通话变成文字打印出来，以后可能连敲击键盘都是不必要的劳动了。

[.....]

手写是学习的重要方式

在手写的问题上，法国采取了和美国截然不同的态度。从新世纪初起，法国教育部门要求学校从小学生入学开始教授手写体。法国学监维维亚娜透露，以前法国没有认识到手写的重要性，但神经科学的研究显示，手写是认知的重要阶段。

事实上，美国的心理学家和神经学家表示，现在就宣布“手写已经过时了”为时过早。《纽约时报》引用新的证据称，手写与教育发展之间有很深的联系。

法国埃克斯-马赛大学认知神经科学实验室的两位研究人员对 76 名 3~5 岁的儿童进行了研究，发现通过手写认字的孩子，比通过敲击键盘学字的孩子学得更快。

当孩子学会手写之后，不仅阅读的速度会加快，他们获取信息和掌握核心信息的能力也在提升。“当我们书写的时候，独特的神经回路会被激活，”法兰西学院的心理学家斯坦尼斯拉斯·德阿纳表示，“这种回路以我们没有意识到的方式发生作用，让学习变得更容易。”

两名美国学者也在《心理科学》杂志上发表文章称，对 300 多名普林斯顿大学学生的研究发现，用笔做笔记的学生比用电脑的学生对知识的掌握更好。研究者的解释是，学生用纸笔做笔记时，对信息进行了初步的整理和理解；相比之下，那些用电脑记笔记的学生倾向于不分详略，把老师说的全记下来，规避了初步消化和理解的过程。

《洛杉矶时报》认为，面对键盘，孩子们只需按对按钮，因此可以学得更快。但专家认为键盘不能比拟手写。“手写是身体协调运动的结果，敲键盘不是。”法国医生罗兰说。

[.....]

http://qnck.cyol.com/html/2015-10/07/nw.D110000qnck_20151007_1-18.htm

Document 2

视频 《【TVBS】打字飛快下筆困難「習字風」重回手寫時代》

<https://www.youtube.com/watch?v=4CWGpGYYGyk>

入小学前到底要不要孩子学写字？

教育人生网 2014-04-18 来源：梓闻轩

[.....]



幼儿园大班有必要学写字吗？



<http://news.edulife.com.cn/201404/181323135223.html>

Document 4

实验小学语文老师认为写好字很重要



我儿子所在的实验小学语文老师非常注重孩子写字。她认为纠正一个孩子写字，比教一个孩子写字要难很多。

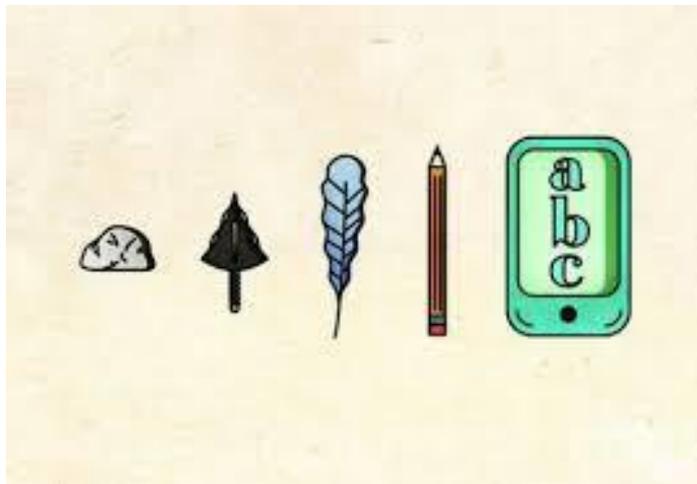
在学校里，字写得好的学生成绩普遍较好。尽早让孩子学习写字，经过训练改掉错误的习惯，掌握正确的写字姿势非常重要。如果不及时纠正错误，以后就很难改正。

这个时候，我才发现，提前让孩子学习写字还是有优势的，他自上小学开始已经不会为写字的笔顺等问题而困惑了，学习压力小了，考试也多了卷面分。所以我还是会让他继续学，加强复杂结构字的写法。一年级入学前，硬笔书法的重要性，大家应该也了解了，希望我们的经验对今年将要入学的孩子家长有所帮助！

<http://news.edulife.com.cn/201404/181323135223.html>

Document 5

我们书写习惯的变化：现在提起笔，好多熟悉的字都不知道怎么写了？



<http://www.bjinnovate.com/archives/442042.html>

Document 6

2015年10月22日 济南大学附中学校里小学生练书法-

(摄影: 鲍安娜)



Document 7

高清：四川南充上演“水地书法”以写会友【3】

来源：四川在线 2014年12月30日 08:01



<http://leaders.people.com.cn/n/2014/1230/c58278-26297738-3.html>

Document 8

宝宝学写大字 2011-03-20 17:13:24 |



http://www.babytree.com/community/tangshan/topic_1721983.html

II. Exemple de sujet pour l'épreuve : compréhension et expression

《二马》

二段

在伦敦的中国人，大概可以分作两等，工人和学生。工人多半是住在东伦敦，最给中国人丢脸的中国城。没钱到东方旅行的德国人，法国人，美国人，到伦敦的时候，总要到中国城去看一眼，为是找些写小说，日记，新闻的材料。中国城并没有什么出奇的地方，住着的工人也没有什么了不得的举动。就是因为那里住着中国人，所以他們要瞧一瞧。就是因为中国是个弱国，所以他们随便给那群勤劳耐勞，在异域找饭吃的华人加上一切的罪名。

中国城要是住着二十个中国人，他們的记载上一定是五千；而且这五千黄脸鬼是个个抽大烟，私运军火，害死人把尸首往床底下藏，强奸妇女不问老少，和做一切至少该千刀万剐的事情的。作小说的，写戏剧的，作电影的，描写中国人全根据着这种传说和报告。然后看戏，看电影，念小说的姑娘，老太太，小孩子和英国皇帝，把这种出乎情理的事牢牢记在脑子里，于是中国人就变成世界上最阴险，最污浊，最讨厌，最卑鄙的一种两条腿儿的动物。

二十世纪的“人”是与“国家”相对待的：强国的人是“人”，弱国的呢？狗！

中国是个弱国，中国“人”呢？是————！

中国人！你们该睁开眼看一看了，到了该睁眼的时候了！你们该挺挺腰板了，到了挺腰板的时候了！————除非你们愿意永远当狗！中国城有这样的名誉，中国学生当然也不会吃香的。稍微大一点的旅馆就不租中国人，更不用说讲体面的人家了。只有大英博物院后面一带的房子和小旅馆，还可以租给中国人；并不是这一带的人们特别长着一分善心，是他们吃惯了东方人，不得不把长脸一拉，不得不和这群黄脸的怪物对付一气。鸡贩子养鸡不见得她准爱鸡，英国人把房子租给中国人又何尝是爱中国人呢。

老舍（一九三九年商务印书馆）